

**Règlement du concours de photographie**  
**Classes de collège (de la sixième à la troisième)**  
**«Nature y es-tu ? Que fais-tu ? » : la nature dans la ville »**

**Article 1 : organisation et dates du concours**

- Le lycée Jean d'Alembert, dans le cadre de la *Semaine des arts*, organise un concours photographique libre et gratuit.
- Le concours se déroule du 28 novembre au 3 décembre 2019.

**Article 2 : Intitulé, thème et explication des enjeux.**

- L'intitulé du concours est le suivant : « **Nature y es-tu ? Que fais-tu ?** » : **la nature dans la ville**
- Il s'agira de photographier des petites enclaves de nature dans la ville, de montrer comment la nature s'invite-s'impose- demeure dans un univers urbain.
- Il s'agira de porter, à travers la photographie réalisée, un message de respect à la nature.

**Article 3 : Conditions de participation**

- Ce concours est ouvert à tous les élèves de sixièmes, cinquièmes, quatrièmes et troisièmes.
- Les participants doivent avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.
- Une seule photographie par personne sera acceptée.
- La photo doit être envoyée au plus tard le 3 décembre minuit (date et heure du mail faisant foi) au format numérique JPEG en pièce jointe d'un mail **aux deux adresses suivantes** : [dmartin@dalembert.cl](mailto:dmartin@dalembert.cl) et [amoal@dalembert.cl](mailto:amoal@dalembert.cl)
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme NOM PRENOM CLASSE JPEG.
- Le mail comprendra :
  - la date et le lieu de prise de vue
  - un commentaire de quelques lignes
  - les nom et prénom du participant.
- Elle devra être imprimée au format suivant : 20 cm par 30 cm et être déposée à la vie scolaire (auprès de Ruben Morales) au plus tard le 4 décembre à 12h et porter AU DOS votre NOM PRENOM CLASSE

**Article 4 : Critères de sélection.**

Les photos seront évaluées sur les trois critères suivants

- Valeur technique
- Valeur artistique
- Cohérence avec la thématique : « **Nature y es-tu ? Que fais-tu ?** » : **la nature dans la ville**

**Article 5 : Prix**

A définir

### **Article 6 : Exposition des œuvres**

- Les photos seront exposées lors de la soirée remise des prix (date à fixer)
- Elles pourront également figurer dans le magazine *La plume agile* et sur le site du lycée Jean d'Alembert <https://www.jdalembert.org/>.

### **Article 7 : Annonce des résultats**

- Les résultats seront dévoilés lors de la remise des prix auxquels tous les participants seront conviés.

### **Article 8 : Composition du jury**

Enseignants, parents d'élèves, photographes

### **Article 9 : Exclusions**

- Les responsables du concours et les membres du jury se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste et discriminatoire.
- Les responsables du concours et les membres du jury se réservent le droit de supprimer les photos arrivées hors délai (date limite : 3/12/2019 à minuit)